



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 5 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — ~~FREDERIC DUJARDIN~~ — JEAN PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — ~~VALERIE DELBOS-GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE — M. HERVOCHE — MME LIRIA

PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Demande de subventions au Conseil Départemental pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme élaboré avec l'assistance de la SEM47 pour la construction d'une maison de santé à Colayrac-Saint Cirq.

Ce programme a été arrêté après plusieurs réunions avec les professionnels de santé locaux et le bilan prévisionnel de l'opération, au stade des études de faisabilité, s'élève à 1 504 681 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

.../...

1°/ D'émettre un avis favorable au programme de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle tel que présenté ci-avant, avec un montant prévisionnel de l'opération estimé à 1 504 681 euros Hors Taxes.

2°/ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec prestations d'intention.

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet auprès du Conseil départemental de Lot-et-Garonne :

- Subvention attendue : 150 000 euros (9.97 %)

4°/ D'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

| | |
|----------------------------|------------------|
| Montant de l'opération H.T | 1 504 681 |
| Etat DETR | 290 000 |
| Conseil Régional | 200 000 |
| Conseil Départemental | 150 000 |
| Agglomération d'Agen | 432 000 |
| Commune | 432 681 |

Etant précisé que ce plan de financement sera réajusté à l'aune des décisions de chacun des financeurs.

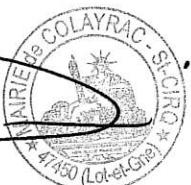
5°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire

A circular stamp of the Mairie de Colayrac-Saint-Cirq, Lot-et-Garonne, France. The text "Mairie de COLAYRAC-Saint-CIRQ" is at the top and bottom, and "47350 (Lot-et-Garo)" is at the bottom. The center features a coat of arms.

Pascal de SERMET